

Fiche de présentation du CDG60

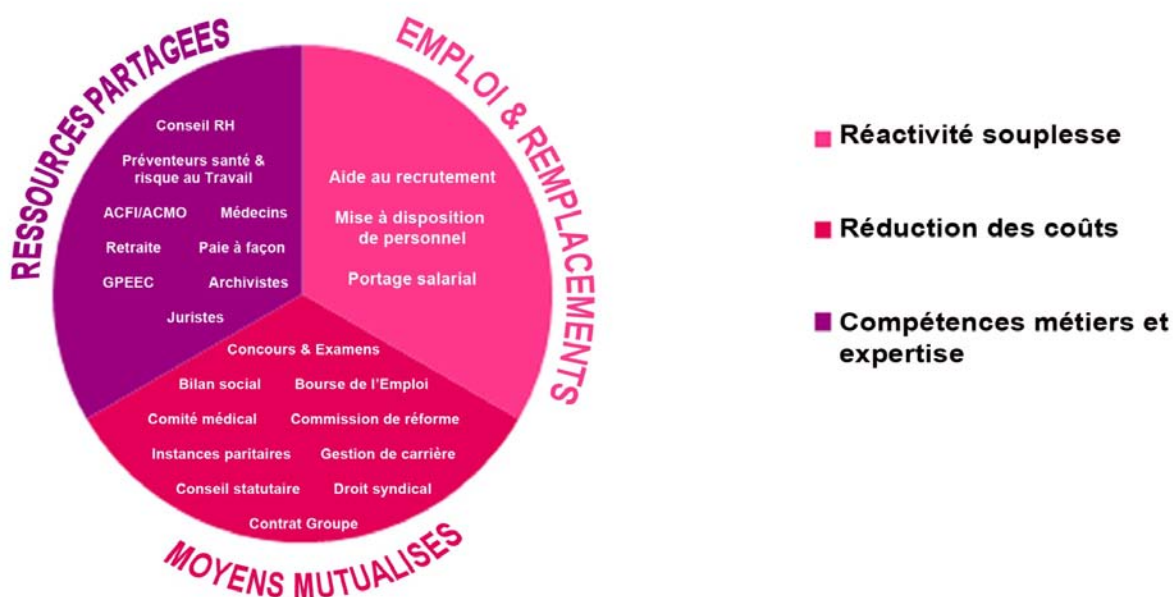
Établissement public départemental à caractère administratif, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise (Cdg60) est un établissement chargé du suivi des carrières du personnel des collectivités territoriales comptant moins de 350 fonctionnaires, obligatoirement affiliées. Au-delà de ce seuil, l'affiliation est facultative.

Aujourd'hui ce sont **690 communes** (sur 694) et plus de **11150 établissements publics** (communautés d'agglomération, communautés de communes, CCAS, CIAS, syndicats intercommunaux...) **qui font appel aux conseils et à l'expertise du Cdg60.**

Aux missions obligatoires prévues par la loi s'ajoutent des missions facultatives répondant aux besoins exprimés par des collectivités en constante évolution. Ainsi, le cdg60 développe de nouveaux services innovateurs en lien avec les nouvelles technologies de l'information et des communications telles que le portail e-services, le SIRH, l'archivage électronique, OSIRIL, la paie à façon, ... Depuis la transformation des SPIL (créés en 1954) en Centre de Gestion en 1986, le Centre de Gestion de l'Oise se positionne comme étant le partenaire privilégié de l'employeur territorial.

Des missions et des services à la carte pour répondre à vos besoins :

Toute l'expertise du CDG60 à votre disposition



La Prévention des risques

Les collectivités territoriales et les établissements publics régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée doivent obligatoirement disposer d'un Service de Médecine Préventive.

Le Centre de Gestion met à leur disposition ce service afin de répondre à cette obligation légale.

Au delà des obligations réglementaires, la prévention des risques professionnels permet de :

- **Préserver la santé des agents,**
- **Améliorer les conditions de travail des agents,**
- **Réduire l'absentéisme,**
- **Améliorer le climat social.**

Le service prévention en hygiène et sécurité met à la disposition des collectivités par convention, 4 médecins, 2 secrétaires médicales et 3 préventeurs (ACFI et ACMO) pour vous aider à répondre à toutes vos questions concernant la sécurité des agents territoriaux (obligations légales, responsabilités, équipement de protection individuelle, ...), et mettre également en place dans votre collectivité une démarche globale de prévention des risques professionnels. Des journées d'informations sont fréquemment mises en place tout au long de l'année pour les affiliés à la convention Santé : Document unique, registres et documents obligatoires, Plan Communal de Sauvegarde, sans oublier les formations Gestes et postures, Sauveteur secouriste du travail (SST) et la plus récente : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

La santé et la prévention en quelques chiffres pour 2010 :

- **3250 heures soit 465 jours** de conseil en prévention délivrées par l'équipe comprenant :
 - Visites médicales et actions en milieu de travail : *vaccinations leptospirose, analyses des situations de travail, réalisation DU, plus de 100 rapports annuels établis pour les médecins*
 - 10 Réunions générales d'information
 - **544 visites médicales** réalisées pour les agents des adhérents de – de 9 agents
 - **27 jours terrain d'inspections** pour l'ACFI
 - **10 jours de mise à disposition ACMO**

⇒ **Votre contact** : Marie-Hélène BRIDOUX Directrice de la santé au travail

La Direction Interventions Extérieures

Le CDG60 a créé ce service dès 1998 pour répondre à un réel besoin en personnel temporaire des établissements publics affiliés. Ce service a été mis en place en tenant compte des spécificités des adhérents qui ont besoin d'un service capable :

- de réaliser des remplacements ou des mises à disposition de personnel pour les besoins occasionnels
- de connaître la réglementation applicable au public
- D'appliquer des tarifs adaptés



Aujourd'hui, le service intérim Territorial du CDG60 compte 417 adhérents collectivités et établissements publics territoriaux. Ce qui représente environ 900 intérimaires gérés par un peu moins de 100 000 heures.

La direction de l'emploi propose de multiples prestations « à la carte » :

- ✓ L'aide au recrutement
- ✓ La mise à disposition de personnels qualifiés pour vos recrutements et remplacements temporaires
- ✓ Le portage salarial
- ✓ La bourse de l'emploi
- ✓ Le conseil RH (coaching, le conseil en organisation, test de personnalité..)
- ✓ L'expertise et le traitement de la paie
- ✓ L'assistance et conseil en archivage
- ✓ L'accompagnement juridique en droit des collectivités
- ✓ La formation dédiée aux secrétaires de mairie
- ✓ et enfin la Licence professionnelle : Management des collectivités territoriales en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

Toutes ces prestations sont étudiées sur mesure selon vos besoins par le biais d'une convention (tous les modèles de convention sont disponibles sur notre site : www.cdg60.fr)

⇒ **Votre contact** : Anne-Sophie SICARD – DGA et Directrice des services et interventions extérieures – Hélène OLIVEIRA – Responsable Intérim Territorial

Les services de l'Emploi en quelques chiffres pour 2010 :

- ✓ Plus de 600 agents intérimaires
- ✓ 108 300 heures selon la répartition par activités comme suit : 13000 h de remplacements secrétaire de mairie, 42 000 heures dans les périscolaire, écoles, cantines, centre de loisirs et 53 000 heures dans les lycées. (voir pour faire une représentation graphique parlante et mettre en rapport avec le nombre de collectivités)
- ✓ 2 millions de masse salariale gérée en portage pour le compte d'une quarantaine de collectivités (voir pour faire une représentation graphique parlante et mettre en rapport avec le nombre de collectivités)
- ✓ Bourse de l'emploi : **2686** vacances de poste publiées dont 204 assorties d'une publicité
- ✓ 28 secrétaires formées grâce à la formation qui leur est dédiée
- ✓ Licence professionnelle Management des collectivités territoriales
- ✓ 27 étudiants inscrits et 25 lauréats,
- ✓ 17 d'entre eux ont trouvé un poste à l'issue de la formation.

Les concours

L'année 2010 fût marquée par l'intégration des concours et examens transférés du CNFPT aux Centre de Gestion. Ainsi, le CDG a assuré l'organisation de 4 concours et 3 examens pour satisfaire l'ensemble des besoins des collectivités affiliées et non affiliées du département.

Ces concours sont organisés, soit directement par le Centre de gestion de l'Oise, soit en partenariat avec les centres de gestion picards ou directement confiés au Centre de gestion du Nord ou du Pas de Calais. Certains concours très spécifiques sont organisés au niveau national.

Votre contact : Céline OMON – DGA et Directrice des services et moyens généraux



Les Concours en quelques chiffres pour 2010 :

- ✓ 3 examens professionnels et 4 concours organisés par le CDG60
- ✓ pour 1168 candidats (+156%*)
- ✓ et 368 (+74%*) lauréats
- ✓ 10 concours issus du transfert du CNFPT ont été organisés par le CDG 59 pour le compte du CDG60.
- ✓ 621 candidats originaires de l'Oise s'y sont présentés (8,60% des candidats)

La Direction Droit Social du Secteur Public



Le conseil statutaire devient **le conseil juridique en droit social du secteur public**.

Ce changement est opéré afin de refléter le service rendu par cette direction aux collectivités.

La direction droit social du secteur public, dirigée par une juriste, est composée de 6 conseillères juridiques, d'une assistante instances paritaires, d'une assistante juridique et d'une secrétaire de direction.

Elle offre aux collectivités une assistance juridique pour toutes les questions relatives à la gestion du personnel :

- ✓ droit statutaire,
- ✓ droit du travail,
- ✓ droit de la sécurité sociale,
- ✓ étude des dossiers chômeurs
- ✓ aide à la composition des dossiers retraites sur le portail de la CNRACL
- ✓ reprise de personnel,
- ✓ droit disciplinaire,
- ✓ et les dossiers instances paritaires, etc.

Gestion du contrat groupe

Le Statut de la Fonction publique territoriale impose aux employeurs publics la mise en œuvre de procédures adaptées aux différentes situations, et fixe des « obligations » dites « Statutaires » concernant l'indemnisation de leurs agents en arrêts de travail.

Le Centre de Gestion de l'Oise a souscrit un contrat avec GRAS SAVOYE, courtier, et AXA.

Quelques chiffres pour 2010

- ✓ 166 collectivités adhérentes
- ✓ 1 077 sinistres gérés
- ✓

L'observatoire de l'emploi public territorial

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences (GPEEC) consiste à faire coïncider les ressources humaines aux besoins futurs. L'ambition est de pérenniser le service rendu à la population en assurant la continuité dans le fonctionnement des collectivités.

Pour répondre à l'objectif ambitieux, la GPEEC repose sur une méthodologie rigoureuse, que l'on peut résumer en quatre étapes principales :

- L'état des lieux
- La projection dans l'avenir
- L'évaluation des écarts entre l'actuel et le futur
- La réduction des écarts



La concertation ! un moment d'échanges et de débats sur les ressources humaines de demain :

Pour la 4^e fois en octobre 2010, le CDG60 a organisé une concertation sur l'emploi public territorial dans l'Oise. Autour de la thématique suivante :

Quelle gestion des ressources humaines demain ?

Mettre en adéquation vos besoins avec les souhaits et aptitudes de vos agents pour penser leurs parcours professionnels.

- 72 personnes inscrites
- 11 intervenants
- 3 heures de débats
- Une page sur le site internet du cdg60 dédié à la concertation
- Les présentations et documents annexes à télécharger
- La mise en ligne de la vidéo segmenté par intervenants